

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 24 novembre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

Suite aux élections municipales tenues le 7 novembre 2021, M. Guy Bernatchez a été élu préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie et, en vertu de l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, M. Bernatchez prête serment.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-quatrième jour de novembre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 13 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 11501-11-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 novembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11502-11-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 a été courriellé à chacun des élus le 20 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11503-11-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021 a été courriellé à chacun des élus le 20 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11504-11-2021 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021:

Paiements : 61 345,68 \$

Factures : 824,86 \$

TOTAL : 62 170,54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 11505-11-2021 TNO

Calendrier des séances ordinaires 2022 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

Mardi 18 janvier

0000

Mardi 8 février  
Mardi 8 mars  
Mardi 12 avril  
Mardi 10 mai  
Mardi 14 juin  
Mardi 12 juillet  
Aucune séance en aout  
Mardi 13 septembre  
Mardi 11 octobre  
Mercredi 23 novembre  
Mardi 13 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11506-11-2021 TNO

Élu responsable des dossiers aînés pour les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, d'améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, est en période de mise à jour de sa démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la nomination d'un élu responsable de questions aînées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, nomme M. Guy Bernatchez, préfet, comme élu responsable des dossiers aînés pour les territoires non organisés de la MRC. M. Bernatchez aura pour mandat principal la responsabilité de la démarche MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11507-11-2021 TNO

Représentants au comité de liaison Caribou-Gaspésie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit nommer de nouveaux représentants au comité de liaison Caribou-Gaspésie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, doit remplacer la résolution numéro 10537-01-2019 TNO titrée *Comité de liaison Caribou-Gaspésie, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, représentation* ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale du secteur sud-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place un comité de liaison Caribou-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les objectifs principaux de la mise en place de ce comité sont, entre autres, les échanges d'information et d'agir de façon proactive avec le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité est d'échanger de l'information sur le dossier du caribou et de la faire circuler auprès des instances concernées à moins que cette information soit jugée sensible par les parties impliquées ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé :

- √ du directeur du parc national de la Gaspésie
- √ de la directrice par intérim de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- √ du directeur de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- √ du directeur général du secteur sud-est du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- √ de représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. remplace la résolution numéro 10537-01-2019 TNO titrée *Comité de liaison Caribou-Gaspésie, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, représentation* par celle-ci.
2. nomme au comité de liaison Caribou-Gaspésie les personnes suivantes :
  - √ M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC
  - √ M. Marcel Soucy, maire de la ville de Cap-Chat
  - √ M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
  - √ M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
  - √ M. Claude Bélanger, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
  - √ M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC
  - √ M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ingénieur forestier de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 11508-11-2021 TNO

Représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*, M. Guy Bernatchez

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit nommer un nouveau représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 10936-12-2019 TNO relative à la représentation au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* est un engagement de EDF EN Canada, inscrit dans la convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé, notamment sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a un rôle consultatif et il a été mis sur pied pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du parc éolien du Mont-Rothery, dans le respect des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. remplace la résolution numéro 10936-12-2019 TNO titrée *Représentant au comité de liaison pour le projet Parc éolien du Mont-Rothery*, M. Allen Cormier par celle-ci ;
2. nomme M. Guy Bernatchez, préfet, représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 20 h 18.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*